

10
SÉNAT

République Française

DANIEL T. MILLAUD

SÉNATEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE DU SÉNAT

Paris, le 7 septembre 1993

Monsieur le Directeur,

La chaîne ARTE dont, sauf erreur, les gouvernements français et allemand détiennent le capital, a présenté le 5 août dernier une soirée thématique, consacrée à la "bombe atomique". Au cours de cette émission a été diffusé "les témoins à charge à Tahiti", film censé présenter les conséquences des expériences nucléaires en Polynésie Française.

Sans mettre en cause la notion de liberté de la presse, mais s'agissant d'une chaîne publique, je vous demande de bien vouloir me confirmer que la véracité et le sérieux des documents présentés ont été vérifiés au préalable, car ils engagent la responsabilité de l'Etat pour plusieurs générations et ont des conséquences économiques certaines, notamment dans le domaine du tourisme.

En vous remerciant de bien vouloir me confirmer les réactions éventuelles des ministères concernés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Millaud

Monsieur le Directeur
ARTE - LA SEPT
50, avenue Théophile Gautier

75016 PARIS